

BRANTOMOBILE 2024



Apprendre la patience et la persévérance face à la complexité croissante des démarches, des réglementations, des divers intervenants à consulter, tous incontournables pour faire aboutir un projet, même s'il est urgent : telle est la vie quotidienne de l' élu local qui doit aussi faire preuve d'une énergie constante.

Avoir des idées (et nous n'en manquons pas !!!) est relativement simple ; réunir les financements qu'elles nécessitent ainsi que les moyens humains pour les mettre en œuvre l'est beaucoup moins !

Qui plus est, comme nombre de structures et entreprises, les collectivités se heurtent à des difficultés de recrutement, à la problématique de rencontrer des personnes en mesure de remplir les missions proposées et / ou motivées à se former. Un tel état de fait n'est pas sans conséquence sur la qualité du service rendu à la population. **Nous pouvons ajouter qu'il est donc d'autant plus important de ne pas compromettre les motivations, notamment des agents qui ont à cœur de bien faire leur travail. Ainsi, nous ne pouvons que regretter les interventions « malveillantes », bien souvent sans fondement, surtout sur les réseaux sociaux. Celles-ci ne font que porter tort à notre commune ! Nous pouvons nous interroger sur les raisons de tels comportements alors qu'il serait tellement plus simple de mettre en avant les aspects positifs afin de valoriser notre belle cité et de « donner envie » ! Gageons que les critiques viennent bien souvent de celles et ceux qui ne s'impliquent pas forcément dans la vie communale ou associative.**

Les pluies qui nous harcèlent depuis plus de 6 mois ont considérablement ralenti les travaux extérieurs du service technique (voirie notamment, reprise de certains parkings, peintures, etc), des travaux nécessitant plusieurs jours consécutifs d'absence de pluie (marquage au sol sur les différents parkings et disponibilité de l'entreprise). Ces travaux sont commandés mais en attente d'une météo plus favorable.

Patience nécessaire également pour obtenir les rapports et réponses des bureaux d'étude désormais indispensables pour les travaux un peu complexes et pour trouver un maître d'œuvre chargé de conduire les chantiers (mur des allées Henri IV, préconisations pour maîtriser au mieux les eaux pluviales, problème des arbres de la Garenne).

Les élus se débattent avec ces problématiques chronophages et sont régulièrement contraints d'intervenir dans des conflits de personnes, souvent entre voisins : chacun estime être libre de faire ce qui lui plaît sans se préoccuper des règles ni des autres mais n'accepte pas que ces « autres » fassent de même.

Le défaut d'entretien d'une partie des immeubles du bourg par les propriétaires pose également des problèmes. Les successions qui s'éternisent peuvent parfois expliquer ce désintérêt. Les élus se mobilisent pour, au minimum, leur mise en sécurité (ainsi un permis de construire a été déposé pour la réhabilitation de l'immeuble de la place St Pierre). Afin d'inciter les propriétaires à entretenir ou mettre en vente, le Conseil municipal a également voté une taxe sur les logements vacants. Mais, là encore, les moyens d'action restent limités.

Nous avons l'impression de nous répéter mais il devient de plus en plus urgent de se préoccuper avant tout de l'intérêt général plutôt que d'entretenir les dissensions entre les personnes. Telle est en tout cas la démarche de notre équipe.

Monique RATINAUD
Maire de Brantôme en Périgord

Nous vous informons que suite à la démission de Chantal Marchadier, pour raisons personnelles, **Sabine Ribeiro intègre de nouveau le conseil**. Nous remercions Chantal pour son engagement ces dernières années et souhaitons la bienvenue à Sabine à nos côtés.

Le mot des maires délégués

INAUGURATION DE LA SALLE DES FÊTES DE SENCENAC

Après un démarrage très chaotique, l'aménagement de la salle des fêtes est enfin terminé !

Les huisseries ont été changées ou repeintes et le mode de chauffage, qui ne fonctionnait plus, a été remplacé par une pompe à chaleur réversible. Les toilettes ont été mises aux normes avec un accès handicapé et un nouvel aménagement des anciennes toilettes en salle de stockage des tables et des chaises a permis de libérer davantage d'espace dans la grande salle. Sans oublier une agréable terrasse pour prendre l'apéro ou tout simplement profiter d'une des plus belles vues de notre commune.

La salle est donc à nouveau disponible à la location et est prise d'assaut avec de nombreuses dates déjà réservées.

La Croix de Grange Douville a été quant à elle généreusement rénovée par M. et Mme Alain JACQMIN du Ladoux que nous tenions à remercier chaleureusement.



Thierry JEAN, Maire délégué de Sencenac Puy de Fourches

Nous sommes heureux de vous convier **SAMEDI 27 JUILLET** à **17 h**, pour la bénédiction de la Croix de Grange Douville, puis à **18 h**, pour l'inauguration de la salle des fêtes où un pot de l'amitié vous sera ensuite offert.

FÊTE DE LA ROSIÈRE

La 131e traditionnelle fête de la Rosière, organisée par la commune de Brantôme en Périgord et le comité des fêtes d'Eyvirat, aura lieu :

DIMANCHE 11 AOÛT

Animation musicale toute l'après-midi et en soirée.

Plusieurs structures gonflables seront mises à disposition gratuitement pour les enfants, sous la responsabilité des parents.

16 h : couronnement de la Rosière accompagnée de ses deux demoiselles d'honneur.

Buvette indispensable afin de discuter entre amis.

19 h : repas sous chapiteau.

22h30 : feu d'artifice.

Vous êtes les bienvenus, venez nombreux !

Guy-José LAGARDE, Maire délégué d'Eyvirat

ÉGLISE DE CANTILLAC

Pour des raisons de sécurité, l'église de Cantillac est fermée au public jusqu'à nouvel ordre.

Des travaux de consolidation ont été effectués en urgence afin de préserver la structure et l'habitat mitoyen.

Une étude des sols permettant d'identifier les causes de la dégradation doit être réalisée avant de procéder à de nouveaux travaux.

Dominique FUHRY
Maire déléguée de Cantillac

Un spectacle scintillant

C'est avec plumes, strass et paillettes que les artistes passionnés d'Happy Folie's ont émerveillé les aînés le dimanche 07 avril avec un spectacle dynamique et éclectique. Chants et danses étaient au rendez-vous sans oublier l'indémontable et incontournable... french cancan !

C'est donc dans cette ambiance joyeuse et colorée que les séniors de la commune nouvelle se sont retrouvés. Ils ont unanimement salué la beauté des costumes et l'ambiance magique qui régnait sur scène.

À l'issue du spectacle, des petits fours et des rafraîchissements ont été proposés. En fin d'après-midi, chacun est reparti après cette échappée divertissante, en emportant avec lui un peu de charme et de glamour.

Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle rencontre surprise...



Anne Marie CLAUZET, Adjointe au maire

Budget prévisionnel 2024

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité, en mars dernier, au travers du compte administratif, les réalisations 2023 et le 9 avril 2024 a voté les budgets prévisionnels 2024 de la commune.

La situation financière de la commune :

Les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement 2023 ont progressé dans des proportions quasi équivalentes permettant ainsi d'atténuer les effets du contexte inflationniste général dont les énergies ont été fortement impactées.

575 100 €
d'excédent de
fonctionnement

+

1 348 300 €
d'excédent
d'investissement

Le programme d'investissement s'est quant à lui réalisé à un rythme identique aux années précédentes bien que marqué par un niveau de restes à réaliser plus important que d'ordinaire en raison principalement des travaux de construction de l'hôtel de ville et de la rénovation de la salle de Sencenac Puy de Fourches.

Les prévisions budgétaires 2024 :

Le budget 2024 suit les lignes directives du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 12 mars 2024 au vu de la présentation du rapport contenant, entre autres, les programmes d'investissement inscrits au plan pluriannuel d'investissement.

Des montants de budget prévisionnel 2024 conformes aux besoins et capacités de financement :

3 964 000 €
de fonctionnement

+

4 095 000 €
d'investissement

=

8 059 000 €
de budget prévisionnel 2024

S'y ajoutent les budgets annexes de l'assainissement collectif (585 000 €), ventes énergies (74 000 €) et lotissement Lapouge (315 400 €).

Le conseil municipal a souhaité ne pas augmenter la fiscalité sur les ménages (sauf pour les résidences secondaires).

Les principales dépenses et recettes prévisionnelles 2024 :

PRINCIPALES RECETTES

EXCÉDENTS EXERCICES ANTÉRIEURS

1 923 400 €

Dotations de l'État et
subventions de toutes
natures

3 038 000 €

Impôts locaux et
taxes

1 774 000 €

Remboursement frais des
personnels et de sinistres

70 000 €

PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges courantes,
contributions,
services,
indemnités

484 000 €

Subventions aux
associations

33 000 €

Charges de
personnels et
frais assimilés

1 527 000 €

Intérêt de la dette

44 000 €

Charges générales, entretien des
bâtiments et équipements (eau,
téléphone, électricité, fournitures,
assurances)

1 216 000 €

PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Travaux de rénovation, construction et
aménagement des bâtiments communaux, dont
le nouvel hôtel de ville, la salle de Sencenac et la
préservation de la falaise et des cavités du site

2 758 000 €

Entretien et
équipement des écoles

87 000 €

Acquisitions diverses : vidéoprotection, matériel,
mobilier urbain, véhicules...

168 000 €

Travaux de voirie, aménagement
urbain, aménagement foncier,
cimetières

543 000 €

Travaux éclairage
public

203 000 €

Remboursement
du capital
d'emprunt

217 000 €

Diverses écritures comptables viennent équilibrer le budget tant en dépenses/recettes de fonctionnement qu'en dépenses/recettes d'investissement (dotations aux amortissements).

Nouvelle mairie

Les agents du service administratif et les élus ont été conviés à visiter le rez-de-chaussée de la nouvelle mairie qui comprend, notamment, la salle du conseil.

L'étage, très encombré, n'était, malheureusement, pas accessible à la visite pour des raisons de sécurité ce qui était un peu frustrant !

Chacun a apprécié la sérénité chaleureuse que dégagent les matériaux utilisés (bois, pierre et murs en paille notamment), la qualité de l'accueil qui permettra de respecter parfaitement les règles de confidentialité. Bref, des avis largement favorables.

Une précision : la couverture près de l'entrée n'est pas totalement achevée car la mise en place de la structure bois a pris du retard en raison de sa complexité. Dans cette attente, les couvreurs ont donc entrepris un autre chantier. Que chacun se rassure : la cage de l'ascenseur est bien dimensionnée et il n'y a pas lieu de la démolir comme cela a pu être dit. Les couvreurs reviendront bien terminer leur travail.

Les travaux devraient être achevés en septembre/octobre et l'aménagement devrait se faire en fin d'année 2024.



RAPPEL : La mairie sera remplacée dans l'abbaye par l'Office de tourisme, ce qui nécessitera un peu de temps car quelques travaux sont nécessaires.

D'autre part, comme cela a été précisé dans de précédents bulletins et répété lors des diverses réunions publiques, l'office de tourisme une fois parti, **l'église Notre-Dame accueillera à nouveau des manifestations variées (marché des trufficulteurs, expositions, concerts, spectacles etc.), ce qui permettra de garder des animations dans le centre bourg.**

L'église Notre-Dame abrite également (sans doute pour quelques années encore) la Micro-Folie (équipement que la commune a pu obtenir à peu de frais grâce au dispositif Petites Villes de Demain et qui connaît un franc succès, cf. p.9). Dès l'origine, les élus qui ont conduit ce dossier avaient envisagé qu'à terme elle serait mieux positionnée dans la future médiathèque qui doit succéder à l'ancien centre de loisirs après réhabilitation des locaux (proximité de l'école et du pôle enfance-jeunesse notamment). Cette possibilité s'avérait d'autant plus pertinente que la commission Culture de la communauté de communes présidée par Mme le maire avait proposé dès le 10 mai 2021 le fait que la future médiathèque soit spécialisée dans les arts y compris arts visuels.

Ce projet, de compétence communautaire, a été validé par le conseil communautaire du 29 juillet 2021. Mais sa réalisation prendra du retard (programmation budgétaire de la communauté de communes), ce qui prolongera la présence de la Micro-Folie dans l'église Notre-Dame.

La vie économique: une préoccupation des élus

Le Conseil Départemental a décidé de créer une foncière commerciale et d'immobilier d'entreprises le 21 novembre 2021 afin de favoriser la reprise de locaux vacants et d'accompagner les commerces attractifs. La société d'économie mixte la SEMIPER a porté le montage juridique et financier de cette foncière.

Les communautés de communes (exerçant l'essentiel de la compétence économique de leur territoire) et les communes ont été sollicitées pour apporter leur concours à l'augmentation du capital de la SEMIPER nécessaire à la mise en œuvre de la foncière.

Notre communauté de communes a répondu favorablement par délibération du 17 mars 2022 ; notre commune (comme d'autres) a fait de même le 19 avril 2022 à hauteur de 3 € par habitant.

La SEMIPER a ensuite créé une SAS spécifique pour cette foncière qui comprend, notamment, la Caisse des Dépôts (Banque du Territoire), la chambre de Commerce et d'Industrie, la chambre des Métiers et de l'Artisanat, des établissements financiers et des collectivités. Cette SAS acquiert, rénove, finance, loue l'immobilier puis cède les actifs à moyen ou long terme à l'entrepreneur.

L'acquisition des actifs immobiliers doit permettre une rentabilité économique normale et des règles d'engagement sont mises en place pour les projets. Un porteur de projet de la commune a déjà pu bénéficier de ce dispositif.

Vidéoprotection

Il convient de rappeler que la mise en place du système de vidéoprotection a bien entendu été soumise à un arrêté préfectoral d'autorisation. Ce système est autonome et les enregistrements sont automatiquement écrasés au bout de 30 jours. Il n'y a aucun visionnage en temps réel : les enregistrements sont visionnés ou exploités uniquement en cas de signalement de faits. L'extraction d'image est obligatoirement liée à une réquisition de la part d'un Officier de Police Judiciaire dans le cadre d'une enquête le nécessitant. En outre, seuls le Maire et le Policier municipal peuvent visionner ou exploiter les vidéos.

Depuis la mise en place de ce système :

- Nous avons pu identifier des auteurs de dégradations accidentelles du mobilier urbain (5 à ce jour) permettant la prise en charge des coûts par les assurances des tiers ;
- 8 réquisitions de la part des Officiers de Police Judiciaire ont été réceptionnées et traitées par le Service Police municipale pour des faits délictueux permettant l'identification de leurs auteurs.

La vidéoprotection peut rassurer tout un chacun, contribuant à une perception accrue de la sécurité dans les espaces publics et privés. On peut espérer que la présence visible des caméras décourage les actes de délinquance (dégradations, vols, etc.), les délinquants étant moins enclins à commettre des infractions dans des zones surveillées.

À titre d'information : Au cours de l'année 2022, les faits de dégradations, vols, etc. pour lesquels aucun tiers n'a été identifié ont représenté un coût de 23 617 € pour la collectivité. En résumé, la vidéoprotection renforce considérablement la sécurité, améliore la gestion des incidents et apporte des avantages opérationnels significatifs dans divers contextes.

La problématique des eaux pluviales

Une première étude d'un cabinet bordelais, engagée en 2020, concernait la route d'Angoulême et la rue des Martyrs ainsi que le versant des Courrières et de La Pougé. Son déroulé a été retardé par le Covid.

Nous avons eu l'obligation d'engager une étude de contrôle concernant l'assainissement, la station d'épuration ayant plus de 10 ans, étude qui était éligible à un subventionnement. Nous avons profité de l'occasion pour la compléter par un état des lieux au sujet des eaux pluviales puisque ce diagnostic pouvait également bénéficier d'une subvention.

Cette étude complémentaire était d'autant plus nécessaire qu'il convenait de prendre en compte le projet définitif d'agrandissement de Font Vendôme et notamment la partie Carrefour Market, Coopérative Agricole. La zone de Chaboussier notamment avec la rue Dessalles Quentin qui accueille de nouvelles constructions artificialisant les sols, la route de Bimbillou, devaient également être intégrées.

Le bureau d'études a été retenu en janvier 2023. Ce type de mission se déroule sur une année car les techniciens doivent recueillir les données nécessaires au constat et aux préconisations à des moments différents. En matière de pluviales, ils sont comblés cette année !

L'inondation récurrente au niveau du virage du cimetière, route de Bimbillou a pu trouver une solution provisoire dans l'attente des propositions du bureau d'études **grâce à la bonne volonté et au sens de l'intérêt public de M. Patrick Dumoulin de Laplante. Ce dernier a, en effet, accepté de recueillir l'eau dans sa propriété ce qui a permis à la commune de faire réparer la canalisation nécessaire pour ce faire.** Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois dans l'attente de la réalisation par la commune des travaux pérennes à mettre en œuvre tels qu'ils seront définis par le bureau d'études. Nous le remercions vivement pour sa compréhension qui permet d'éviter la fermeture de la route de Bimbillou (très fréquentée) à chaque inondation et de sécuriser cet endroit (nos concitoyens n'hésitant pas à retirer les barrières mises en place pour leur propre sécurité).

La commune est également en cours d'acquisition d'un terrain route d'Angoulême quasiment en face de la route de la Croix de la Jeanne afin de réaliser une retenue d'eau qui permettra à celle-ci de s'écouler lentement au lieu d'impacter la route et les propriétés en aval. Il s'agit là de l'une des préconisations du bureau d'études bordelais. S'agissant d'un travail très technique, nous avons recruté un maître d'œuvre qui aura pour mission de préparer le cahier des charges des travaux, de nous aider dans le choix de l'entreprise et d'assurer le suivi desdits travaux. Toutes ces opérations soumises aux règles des marchés publics prennent du temps... Nous espérons pouvoir commencer les travaux début 2025.

Mur des allées Henri IV

Depuis quelques années, ce mur de soutènement présente un déversement qui s'accroît avec le temps. Aussi, dès 2020, avons-nous missionné le CEREMA (organisme habilité) qui a établi un cahier des charges afin de faire procéder à des sondages géologiques et géotechniques, lesquels ont été réalisés en juin 2021.

L'entreprise retenue à cet effet a remis son rapport (très technique) en novembre 2022. L'aide du Céréma a été nécessaire pour décrypter les conclusions et donner son avis sur les solutions préconisées, ce qui a été fait en mars 2023. En tout état de cause ce dernier a bien confirmé qu'il n'était pas envisageable de conserver le mur en l'état ni de se contenter d'une consolidation seulement partielle. Il devra être reconstruit sur une vingtaine de mètres.

La commune ne disposant pas des compétences techniques très spécifiques pour ce type de chantier, a décidé de faire appel à un maître d'œuvre. Le Céréma a proposé un cahier des charges afin de définir les missions de ce dernier.

Le conseil municipal a procédé à sa désignation sur ces bases. Le maître d'œuvre retenu a la charge de rédiger (à son tour) un cahier des charges décrivant les travaux à réaliser, les contraintes à respecter etc., afin de pouvoir lancer un appel d'offres, d'aider la commune à choisir une entreprise (qui devra être spécialisée dans ce type de chantier) et de suivre l'installation du chantier et son exécution.

Nous avons indiqué que nous souhaitons que ces travaux, compliqués par la présence de la rivière, et qui devraient durer au moins 3 mois, puissent démarrer début 2025 et se terminer au printemps prochain (à condition de bénéficier d'un hiver moins pluvieux que cette année...). En effet, pendant leur durée, **l'accès devra être interdit aux véhicules.**

Un tel résumé démontre que de nombreux mois, voire plusieurs années sont nécessaires pour voir aboutir un dossier, surtout lorsqu'il présente une certaine complexité.

Nous espérons que plusieurs entreprises vont répondre à l'appel d'offres pour pouvoir passer à la phase « réalisation » dans les délais envisagés !

Gestion des déchets

POUR LES PROFESSIONNELS

Les professionnels, restaurateurs notamment, ont l'obligation de gérer eux-mêmes leurs déchets professionnels, obligation qui leur a été rappelée à diverses reprises.

Nous rappelons que la commune n'a pas la compétence « ordures ménagères » et que le SMCTOM n'est pas tenu de collecter les déchets professionnels.

Néanmoins, nous sommes intervenus régulièrement auprès du SCMTOM pour tenter de trouver une solution, ce qui vient d'être fait grâce à la fourniture par ce syndicat de containers adaptés. Les professionnels acquitteront bien sûr une taxe spécifique pour ce service.

Précisons toutefois, que la commune doit prendre en charge la création de la plateforme nécessaire à leur implantation pour un montant de 17 800 €.

À PROPOS DE LA DÉCHETTERIE...

Les travaux de gros œuvre sont terminés et ont été un peu retardés en raison des intempéries.

Dès leur achèvement, le SMCTOM a immédiatement contacté ENEDIS (fin mars) afin qu'il soit procédé à l'alimentation électrique du lieu, ce qui permettra l'installation des bennes compactrices et la vérification de leur bon fonctionnement, condition indispensable pour la mise en service de la déchetterie.

Le SMCTOM fait de son mieux pour réduire les délais d'intervention d'Enedis.

Le dossier nécessaire au déclenchement de l'intervention de la DREAL qui délivre l'autorisation d'ouverture a été déposé. Mais cette dernière (dont le déplacement sur site peut prendre quelques mois également) ne pourra opérer qu'une fois effectuée la vérification de toutes les installations et constaté leur bon état de fonctionnement.

En l'état, il n'est, hélas, pas possible pour le SMCTOM de donner une date précise d'ouverture...



Une année olympique à l'école

L'école primaire de Brantôme labellisée « Génération 2024 » a axé son projet scolaire autour du sport et des Jeux Olympiques en cette année 2023-2024. Grâce à la participation de la municipalité, les élèves de la Petite Section de maternelle au CM2 ont participé à de nombreuses rencontres sportives organisées par l'USEP : rugby, breakdance, athlétisme, jeux d'opposition, course d'orientation, handball et une journée multisport lors de la semaine olympique.

Les élèves de CM1-CM2 ont rencontré deux sportives périgourdines de haut niveau : Louise Guillet et Valérie Galli.

VISITE DE LOUISE GUILLET

Louise Guillet, capitaine de l'équipe de France féminine de water-polo pour les JO est venue présenter sa discipline le vendredi 29 mars. Cette rencontre clôturait également le cycle « savoir nager » dont ont bénéficié les élèves de CM2. En retour, les élèves avaient préparé des questions sous la forme d'une interview afin de mieux comprendre la préparation physique et la carrière d'une athlète de haut niveau.

Louise Guillet a offert à la classe un ballon ainsi qu'un bonnet de water-polo. Les élèves ont réalisé une affiche de soutien à l'équipe de France qu'ils lui ont remise avec fierté.



VALÉRIE GALLI À L'ÉCOLE

À l'occasion de la semaine olympique, Valérie Galli est venue nous rencontrer pour nous expliquer son parcours sportif d'escrimeuse et nous montrer ses peintures et croquis.

Elle nous a dit son regret de n'avoir jamais pu participer aux Jeux Olympiques, malgré des années d'entraînement acharné. Elle a tout de même été 2 fois vice-championne du monde.

Dans ses magnifiques tableaux, elle représente les différentes émotions des sportifs, dans la victoire comme dans la défaite. Ses tableaux seront exposés au village olympique à Paris.

Nous avons tous aimé le message qu'elle a tenu à nous faire passer : on peut réaliser ses rêves à force de travail et de détermination.

Elle a porté la flamme olympique lors de son passage en Dordogne le 22 mai dernier.



LA SEMAINE OLYMPIQUE

Le vendredi 12 avril, dans le cadre de la semaine olympique organisée sur le département par l'USEP Dordogne pour les élèves des écoles primaires, les élèves du CP au CM2 de l'école de Brantôme, Champagnac de Bélair et Villars ont participé à une journée sportive au stade municipal.

Après avoir défilé par délégation de pays, les élèves ont participé à de nombreux ateliers sportifs : le football animé par le club de Brantôme, le handball mené par le comité départemental de handball, le rugby avec le club de Nontron, les sports de raquette avec les éducateurs du conseil départemental. Ils ont aussi pratiqué un parcours à l'aveugle afin d'être sensibilisé aux sports paralympiques, et divers ateliers d'athlétisme.

Les élèves ont également participé à des ateliers autour des Jeux olympiques : jeux de société, apprentissage de la danse des jeux, dessins d'encouragement pour les sportifs français.

Ils ont pu profiter d'un bon goûter offert par l'entreprise Mademoiselle Desserts que nous remercions chaleureusement.

Cette journée fut un bel événement (et tout ça, sous le soleil !) afin d'accompagner l'arrivée des Jeux en France.



Anne LAGARDE, Céline CHABROL, enseignantes CM1-CM2,
Margaux CHABRILLANGEAS, référente USEP

RPI Sencenac Puy de Fourches

DON DE LIVRES

L'école de Sencenac Puy de Fourches est à la recherche de BD pour enfants/ados. Si vous avez dans vos bibliothèques des ouvrages qui dorment, n'hésitez pas à en faire don. Les enfants seront heureux de pouvoir en profiter. Les dons seront à déposer à la mairie de Brantôme en Périgord. Merci pour les élèves.

PERMIS VÉLO À L'ÉCOLE, UN DÉPLACEMENT DURABLE ET SÉCURISÉ

Par l'intermédiaire du dispositif « Notre école, faisons-là ensemble » financé par l'Éducation nationale, l'école de Puy de Fourches s'est vu octroyer une subvention de 12 000 € pour l'achat de 30 bicyclettes et matériels nécessaires à la mise en place d'activités sur le thème de la sécurité routière et la pratique du vélo. Une semaine a été consacrée à ce dispositif pour permettre aux élèves du secteur d'apprendre à se déplacer de manière sécurisée.

Ce sont donc 220 élèves âgés de 9 à 12 ans qui, durant la semaine du 17 au 21 juin, ont passé un permis vélo combinant code de la route et pratique sur le village de Puy de Fourches qui a été fermé à la circulation et aménagé pour l'occasion. L'idée est de promouvoir un mode de déplacement durable pour les futurs citoyens. C'est grâce à la mise à disposition d'un agent de la communauté de communes, de deux services civiques et la participation des enseignants du collège et des écoles du secteur que ce dispositif a pu être mis en place à l'école de Sencenac Puy de Fourches.

Arnaud BOUIGUES, directeur de l'école de SPF

Micro-Folie

Sur cette année scolaire, la Micro-Folie Dronne et Belle a accueilli 44 visites de groupe, dont les 10 classes de l'école de Brantôme, le centre de loisirs, l'espace jeune et 4 classes du collège. Certains groupes ont pu venir jusqu'à 3 fois, découvrir des œuvres d'art numérisées en très haute définition, sur des thèmes variés : le conte, l'eau, l'égalité filles garçons, les émotions, la nature, le théâtre, les animaux, l'art espagnol, les révolutions, etc. Année olympique oblige, plusieurs classes sont venues explorer le thème sports et Jeux olympiques dans l'art. Après une découverte des œuvres, les enfants participent à une activité en lien avec le thème choisi (dessins, jeux, mimes, etc.). Les visites de groupe reprendront en octobre.

En mars, la Micro-Folie a organisé le Micro-Festival « Dans l'atelier du Douanier Rousseau », en accueillant les artistes Mathieu Siam et Thibaut Lambert. L'école de Sencenac Puy de Fourches et une classe de l'école de Brantôme ont participé à un atelier autour de la création d'une bande dessinée, du scénario au dessin. Puis ils ont assisté à une conférence dessinée sur l'univers du Douanier Rousseau.

Plusieurs animations ont également été proposées au grand public sur la période : conférences par Philippe Lecomte de l'association 360°, conférences dessinées par Mathieu Siam et Thibaut Lambert, séances de réalité virtuelle, micro-causerie sur une œuvre, diffusion du ballet *Le Songe d'une nuit d'été*, etc.

Le programme des animations pour la fin de l'année 2024 sortira à la rentrée.



Informations et réservations :
05.53.05.70.21 ou micro-folie@dronneetbelle.fr
Eglise Notre-Dame, Office de tourisme
2 rue Puyjoli de Meyjounissas
24310 Brantôme en Périgord
Rejoignez la page Facebook Micro-Folie Dronne et Belle.



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'Europe investit dans les zones rurales
Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne dans le cadre du programme Leader

Brèves et rappels

SÉCURISATION DE LA GARENNE

Lors du dernier bulletin municipal, nous avons évoqué les difficultés rencontrées suite à des chutes de blocs rocheux et d'arbres au niveau de la garenne et du parcours troglodytique de l'abbaye. Nous espérons parvenir à une réouverture pour cet été, malheureusement, cela n'a pas été possible et le site n'ouvrira pas cette saison.

L'office de tourisme a donc lancé de nouvelles visites guidées afin de découvrir autrement le riche patrimoine de la cité : visite du clocher, de la salle capitulaire, du cloître et de l'église ; visite partielle de l'abbaye, au cours de laquelle les guides ouvrent les portes de salles d'ordinaire fermées au public ; visite sur le thème de l'histoire des abris troglodytes ; visite de la ville...

Un article complet sur ce sujet vous est proposé dans le prochain bulletin communautaire à paraître début juillet.

LES GESTES QUI SAUVENT

Le samedi 30 mars dernier, la commune a mis la salle de la RPA à disposition de GROUPAMA qui a pris en charge l'organisation d'une journée « Les Gestes qui sauvent ». Ainsi, 24 participants au total ont pu bénéficier des conseils d'un formateur, M. Pérusin, qui a bien expliqué pourquoi et comment bien faire ces gestes qui peuvent sauver une vie en attendant les secours.

**Un seul numéro de téléphone pour les secours :
112**

DÉBROUSSAILLAGE

Face à l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation, le propriétaire ou son ayant droit ou le locataire non saisonnier d'un terrain bâti ou à bâtir **DOIT** débroussailler dans un rayon de **50 mètres minimum** autour des constructions.

D'autre part, le **brûlage est interdit** par arrêté préfectoral du **dernier jour de février au 1er octobre**.

Dans la période autorisée (déchets verts seulement), chaque brûlage doit être **déclaré en mairie 3 jours avant**.

SOURCES ET FONTAINES

La commune compte plusieurs sources et fontaines libres d'accès. La plupart sont privées, notamment la plus fréquentée, la Fontaine d'Amour.

Aucun contrôle de la qualité de l'eau n'est effectué. Il est déconseillé de boire l'eau et la plus grande prudence est donc recommandée.

« FORFAIT ABONNEMENT » SUR LES PARKINGS PAYANTS

Nous vous rappelons que depuis juin 2017, le conseil municipal a mis en place un tarif préférentiel sous forme d'abonnement. Ce forfait permet à ceux qui le souscrivent de stationner sur n'importe quel **parking payant*** de la commune (sauf en cas d'animations ou de marchés) pour une **somme forfaitaire annuelle** (de date à date) de **280 €**.

En 2018, nous avons voté un forfait « hiver » de 117 € valable du 1er octobre au 28 (ou 29) février.

Ces deux forfaits doivent être renouvelés chaque année et seul un véhicule par établissement professionnel ou domicile pourra en bénéficier.

L'arrêté précisant les conditions d'attribution est disponible en mairie. Vous pouvez présenter votre demande avec un justificatif de domicile ou de domiciliation du local professionnel, un extrait Kbis ou du répertoire des métiers et une copie de la carte grise du véhicule.

Le nombre de forfaits reste limité afin de laisser malgré tout des emplacements accessibles aux autres usagers.

Nous vous rappelons que la loi ne permet pas de réserver un emplacement dédié pour l'abonné. Les zones bleues sont bien sûr exclues de ce dispositif.

Afin que les mêmes règles s'appliquent à chacun, tout véhicule qui ne sera pas pourvu d'un ticket de stationnement valable sera verbalisé.

POUR RAPPEL

ZONES BLEUES = stationnement gratuit et limité à 1h30 avec le disque bleu

- place d'Albret (places matérialisées en bleu)
- place du Marché
- rue Puyjoli
- parking du Vert Galant 1 (expliqué dans un précédent bulletin)

PARKINGS PAYANTS* = horodateur (1/2 heure gratuite)

- place d'Albret (places matérialisées en blanc)
- quai Bertin
- places Charles de Gaulle
- parking Henri IV

Les interdictions de stationner lorsqu'il y a des panneaux réglementaires, notamment dans le cadre de l'entretien des espaces verts sont encore trop souvent non respectées. Cela empêche parfois les agents de faire correctement leur travail ou, malgré leur vigilance, cause malheureusement des dégâts sur les véhicules en infraction ! Merci par conséquent de veiller au respect de la signalétique.

BVB 2024 : MERCI !

Cette 7e édition de la BVB, organisée par la mairie et Run Plaisir, a su motiver et attirer pour notre plus grand plaisir. En effet, 110 marcheurs et 305 coureurs ont pris le départ dimanche 2 juin et ont ainsi permis de récolter 415 € au profit de la Ligue contre le cancer.

La commune tient une nouvelle fois à remercier l'association Run Plaisir qui a géré le parcours de main de maître ; tous les bénévoles sans qui l'événement ne pourrait avoir lieu ; le Comité Foire Expo ainsi que la Charrette gourmande qui ont géré buvette et repas ; Histoire 2 Voir pour les photos ; Trott-In pour l'essai des trottinettes électriques ; les kinés et praticienne de massages bien-être dont les massages récup' gratuits à l'arrivée ont eu un immense succès !

Nous vous invitons à retrouver tous nos partenaires qui ont contribué à la réussite de la BVB 2024 : www.facebook.com/TrailBVB

Nous remercions également les services techniques communaux et communautaires (sans oublier Alaije), les services de la police municipale ainsi que les services administratifs et de la communication qui ont été fortement sollicités pour permettre le bon déroulement de cette manifestation du début à la fin.



Les bénévoles de Run Plaisir



Le départ du 11 km

Espace des élus minoritaires

2024-2026, encore deux années avant l'élection d'un nouveau conseil municipal. On nous dit régulièrement de garder nos projets sous le coude jusqu'à l'élection à venir.

Nous avons fait un tout autre choix. Nous refusons de rester inactifs durant 2 ans. Aussi, nous continuons à travailler et à faire des propositions dans le but d'améliorer votre quotidien et d'œuvrer pour le développement de notre territoire aux cotés de l'ensemble des élus en place.

Sous notre impulsion, une commission « voies douces » a été créée, une étude sur la circulation, les déplacements pédestres et cyclistes et sur le stationnement est en cours...

Nous souhaitons rassembler autour d'événements fédérateurs, comme nous l'avons proposé lors de la retransmission de la coupe du monde de rugby l'année dernière.

Nous avons créé le 1er festival Brantomobile, grande manifestation festive autour des véhicules de collection afin d'animer Brantôme et ses communes historiques, ses commerces et de mettre en valeur notre patrimoine. La mairie va quitter l'Abbaye dans quelques mois pour s'installer dans le nouveau bâtiment construit Place du champ de foire. L'office de tourisme devrait alors se déplacer au RDC de l'Abbaye. Nous souhaitons que la micro folie soit également déplacée dans un lieu plus adapté afin de redonner à l'église Notre Dame la fonction de salle polyvalente qu'elle avait autrefois avec la possibilité d'y accueillir des petites manifestations (concerts, réunions publiques, expositions, marchés couverts, vins d'honneur...). Il est important de ramener de la vie dans le centre-ville.

Nous avons également proposé l'installation d'une tribune rétractable dans la salle du Dolmen afin d'améliorer le confort des spectateurs et d'en faire une véritable salle de spectacle. Ce projet est chiffré, nous attendons que le conseil vote cet investissement. En complément de cet équipement, nous souhaitons développer une véritable programmation culturelle dans cette salle (en lien avec la communauté de communes). Cette programmation, accessible et adaptée à toutes et tous, serait concentrée sur la période d'octobre à avril. Nous réfléchissons également à une modification du mode de gestion de la cantine scolaire, sur l'exemple de la restauration dans les collèges du Département.

Il n'est pas possible de développer ici tous nos projets, mais sachez que nous avons à cœur de travailler, de proposer et de préparer l'avenir. Quelles que soient les décisions prises par le conseil municipal, les études et les projets ne seront pas perdus. Même si certain(e)s élu(e)s font tout pour nous tenir éloignés des instances décisionnelles (comme lors de la suppression du poste d'adjoint à l'animation), nous restons investis et motivés. Nous espérons que les deux années à venir seront utiles et que notre engagement ne sera pas bloqué par des calculs électoralistes à l'approche de 2026.

Informations pratiques

Mairies déléguées : horaires d'accueil

EYVIRAT	JEUDI : 13h30 - 17h
CANTILLAC	LUNDI : 9h30 - 11h30 Accueil assuré par le maire délégué
LA GONTERIE BOULOUNEIX	VENDREDI : 9h - 12h30 (tous les 1 ^{ers} vendredis du mois)
SAINT CRÉPIN DE RICHEMONT	MERCREDI : 13h30 - 17h
SENCENAC - PUY DE FOURCHES	JEUDI : 13h45 - 17h
VALEUIL	LUNDI: 13h30 - 17h
SAINT JULIEN DE BOURDEILLES	SAMEDI : 11h-12h Accueil assuré par le maire délégué

État civil (depuis décembre 2023)

Naissances : 14 - Mariages : 5 - Décès : 62

HORAIRES DE TONTE

Arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2016

Jours ouvrables : 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

NOUVEAU EN MAIRIE : FRANCE IDENTITÉ

Vous pouvez désormais activer votre compte France Identité qui permet de certifier votre identité via un support numérique, à la mairie de Brantôme en prenant rendez-vous, par téléphone ou sur le site internet de la commune.



DON DE SANG

Sur RDV : dondesang.efs.sante.fr

- 24 juillet
- 2 octobre
- 27 novembre

De 15h à 19h - Salle du Dolmen - Route de Thiviers

PERMANENCES DANS L'ABBAYE

MAIRIE - Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi

9h - 12h30 et 13h30 - 17h

Fin de journée et samedi : sur RDV

Mme le Maire : tous les jours sur RDV

Adjoint : sur RDV

Bibliothèque communautaire :

Mardi : 9h30 - 12h

Mercredi : 14h - 19h

Jeudi : 16h - 18h

Vendredi : 9h - 12h

FNATH et mutilés du travail :

2^{ème} lundi du mois : 9h - 12h

Sur rendez-vous avec les maires délégués les autres jours.

Tous les habitants peuvent également téléphoner ou se déplacer à la Mairie de Brantôme en Périgord tous les jours de la semaine aux horaires d'ouverture.

HORAIRES FRANCE SERVICES

05.32.65.01.00



Horaires d'ouverture :

- **Lundi** 9 h 00 à 12 h 30

- **Mardi** 9 h 00 à 12 h 30 - 14 h 00 à 17 h 00

- **Mercredi** 9 h 00 à 12 h 30 - 14 h 00 à 17 h 00

- **Jeudi** 9 h 00 à 12 h 30

- **Vendredi** 9 h 00 à 12 h 30 - 14 h 00 à 17 h 00

Merci de privilégier votre venue sur rendez-vous.

BAIGNADE SURVEILLÉE

La zone de baignade aménagée du Moulin du Couvent sera surveillée par une personne titulaire du BNSSA à compter du **8 juillet jusqu'au 25 août du mardi au dimanche, de 11 h 30 à 17 h 45.**

Pour vous baigner en toute sécurité, respectez les consignes de sécurité et soyez vigilant, baignez-vous toujours avec vos enfants pour éviter tout risque de noyade accidentelle.

Mairie de Brantôme-en-Périgord - Boulevard Charlemagne 24310 Brantôme en Périgord

Tél : 05 53 05 70 21 / mairie@brantomeenperigord.fr / www.brantomeenperigord.fr

Directrice de publication : Monique RATINAUD / Conception-Rédaction : Malaurie DISTINGUIN, Christine MARQUET et Mathieu PEYPELUT.

Le bulletin est distribué par vos élus.